



Loterie CFDT du 03 octobre 2019 à Orange Gardens

La CFDT S3C Telecoms Prestataires, 9 Rue Euryale Dehaynin, 75019 Paris ci-après dénommé «l'organisateur», organise un jeu intitulé « Loterie CFDT Orange Gardens», dans le cadre de «l'opération d'information auprès des salariés», ci-après dénommé « le Jeu».

Règlement du jeu concours

Loterie CFDT du 03 octobre 2019 à Orange Gardens

Article 1 : Organisation du Jeu
La CFDT S3C Telecoms Prestataires, 9 Rue Euryale Dehaynin, 75019 Paris ci-après dénommé «l'organisateur», organise un jeu intitulé « Loterie CFDT Orange Gardens», dans le cadre de «l'opération d'information auprès des salariés», ci-après dénommé « le Jeu».

Article 2 : Objet du Jeu
Le Jeu qui est gratuit et sans obligation d'achat consiste à la dépose de bulletins de loterie dans une urne située sur le stand CFDT d'Orange Gardens.
Dans le cadre du Jeu, un tirage au sort désignera les gagnants parmi les participants, ci-après dénommés « les participants ».
La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve des participants du présent règlement dans son intégralité, ci-après dénommé « le Règlement ».

Article 3 : Dates et durée
Le Jeu se déroule le 03 octobre 2019 de 11h30 à 14h00
L'organisateur se réserve la possibilité de prolonger la période de participation et de reporter toute date mentionnée.

Article 4 : Conditions de participation & validité de la participation

4-1 Conditions de participation
Le Jeu est ouvert à toutes les personnes majeures résidant en France et travaillant dans l'entreprise Orange S.A. sur le site d'Orange Gardens.
Ne sont pas autorisés à participer au Jeu, toute personne ayant collaboré à l'organisation du Jeu ainsi que les membres de leurs familles directes respectives, les salariés de l'organisateur.
Les bulletins de participation devront contenir les informations suivantes (nom, prénom, adresse électronique, autorisation de recevoir la newsletter CFDT)
La participation s'effectuera via une urne déposée sous le bureau CFDT

4-2 Validité de la participation
Toute participation au Jeu sera considérée comme non valide et entraînera la nullité de la participation et des gains si :

- Les participants sont des membres de la section CFDT.
- Les informations d'identité, d'adresse ou de qualité ne seraient pas exactes.
- Plusieurs bulletins identiques étaient glissés dans l'urne.

L'organisateur se réserve le droit d'éliminer du tirage au sort tout bulletin de participation qui ne respecterait pas le règlement, notamment tout bulletin incomplet ou illisible.

Documents

[Règlement jeu concours](#)